

CULTURE



Sylvie Menotti, présidente de la chambre d'instruction de Reims, s'apprête à ouvrir le procès fictif d'Hamlet, le 4 octobre, à Montreuil.

THÉÂTRE A Montreuil, Yan Duyvendak et Roger Bernat mettent en scène un procès fictif, au cours duquel des hommes de justice donnent la réplique à de vrais acteurs.

Hamlet devant les assises

Par **FRÉDÉRIQUE ROUSSEL**
Photos **MARC CHAUMEIL**

Ce soir-là, une soixantaine de professionnels de la justice sont venus au théâtre de Montreuil, après une audience au tribunal ou à la sortie d'un rendez-vous à leur cabinet. «*Comment allez-vous, cher Maître ?*» demande une avocate à un confrère. «*Qu'est devenu un tel ?*» demande un autre à un huissier. «*Il est à la Caisse des dépôts et consignations depuis un an.*» Président, avocats, experts psychiatres et huissiers audienciers sont rassemblés pour une situation peu banale. Ils vont fouler les planches dans la dernière création de Yan Duyvendak, déjà présentée en Europe (*lire ci-contre*). Ni pièce ni véritable performance, son cometteur en scène, avec Roger Bernat, l'appelle même «*cette chose*». *Please, continue (Hamlet)* a la particularité de représenter un procès, avec un mélange de trois acteurs et six professionnels de la justice. Soixante-sept d'entre eux ont accepté de jouer le jeu, pour un soir, sur les quatorze représentations. Avant qu'ils ne soient jetés dans l'arène sans répétition, Yan Duyvendak a organisé ce briefing inhabituel. «*Cette création permet au public d'apercevoir la complexité du monde de la justice*», défend-t-il devant son auditoire judi-

ciaire. «*Vous devez vous approprier cet espace comme dans la vraie vie, avec vos coutumes et vos habits habituels.*» Premier conseil : s'abstenir de tout humour lié à Hamlet du genre «*Gagner ou ne pas gagner, telle est la question*».

RAT. A l'origine de ce procès fictif, un crime commis dans une banlieue populaire, lors d'une fête de mariage, dans la nuit du 6 au 7 juillet. Hamlet a tué au cran d'arrêt le père de sa petite amie Ophélie. Elle l'accuse de meurtre, il prétend qu'il croyait tuer un rat... Hamlet, sa mère nommée Gertrude, et Ophélie sont joués par des acteurs. Les autres sont du métier, muni d'un dossier d'instruction conforme, qui doit les guider dans le déroulement de ce procès d'assises. Autre conseil préventif : ne pas s'éterniser dans les interrogatoires, plaidoiries, réquisitoires. En clair, la représentation ne doit pas trop déborder. «*Au bout du délai, les chaises sont électrocutées, sinon le spectateur s'endort*», plaisante le metteur en scène. «*Quelle est votre démarche artistique ?*» lui demande un magistrat. «*L'art doit faire réfléchir sur la vie*», répond Jan Duyvendak. «*C'est du théâtre documentaire, qui amène aussi une attitude civique et éthique du public.*» Deux jours plus tard, même lieu. Deuxième représentation. L'huissier annonce : «*La cour !*» La salle se lève,



Mathieu Debatisse, du parquet de Bobigny, et l'avocat Joseph Cohen-Sabban.

avec les protagonistes. Sylvie Menotti, présidente de la chambre d'instruction de la cour d'appel de Reims, ouvre le procès comme elle l'a fait des dizaines de fois dans sa carrière. Interrogatoire d'Hamlet. L'acteur joue la désinvolture. M^e Joseph Cohen-Sabban, ténor du barreau de Paris, avocat de la partie ci-

«Vous êtes sûr que vous roulez Polonius dans le rideau, ou que vous nous roulez dans la farine?»

M^e Joseph Cohen-Sabban avocat de la partie civile

vile sur scène, ne se prive pas de titiller le prévenu : «Vous êtes sûr que vous roulez Polonius dans le rideau, ou que vous nous roulez dans la farine?» Le réquisitoire de l'avocat général, Mathieu Debatisse, secrétaire général du parquet de Bobigny, est impitoyable, ironisant sur une nouvelle fable de La Fontaine, «Le Rat et le Tueur», avant de demander douze ans de réclusion criminelle.

SMS. A la sortie, les six professionnels de la justice, sur scène ce soir-là, disent avoir eu l'impression de faire leur boulot. «Vous savez, j'ai 800 affaires d'assises au compteur», dit Joseph Cohen-Sabban. Je connais tout le monde ici, jusqu'à l'huissier. Pour le procureur Mathieu Debatisse, c'est surtout le poids des

spectateurs qui change la donne : «Le public réagit différemment que dans un vrai tribunal, le volume sonore diffère, constate-t-il. D'habitude, je dois convaincre vingt personnes, là c'est 300. Et je n'ai que dix minutes pour requérir douze ans de prison!» Car le jury n'est choisi au hasard qu'à la fin et dispose de vingt minutes pour délibérer. Perrine a été tirée au sort, et se dit choquée par le poids du jury populaire. Les sept autres étaient pour l'acquiescement, sauf elle. Au finale, Hamlet a pris sept ans, dont deux de mise à l'épreuve. Sur 35 représentations, Hamlet aura été acquitté 14 fois, dont deux avec des dommages et intérêts... Pendant la représentation, M^e Cohen-Sabban aura reçu un SMS lui annonçant le verdict d'acquiescement d'un de ses procès en cours. Dans la salle, le spectateur aura été subjugué par la solennité et la concentration d'un procès, qui ne devait plus grand-chose au théâtre, mais plus à la vie. ◆

PLEASE, CONTINUE (HAMLET) de **YAN DUUVENDAK** et **ROGER BERNAT** Nouveau Théâtre de Montreuil. 10, place Jean Jaurès, Montreuil. Jusqu'au 19 octobre Rens. : 0148 70 48 90. www.nouveau-theatre-montreuil.com

Yan Duyvendak, cometteur en scène de «Please, continue (Hamlet)», artiste et performeur :

«Justice et théâtre, un lien rhétorique»

Yan Duyvendak, cometteur en scène, artiste et performeur néerlandais, explique la démarche de *Please, continue (Hamlet)*.

Comment est venue l'idée de ce spectacle-procès ?

Avec Roger Bernat, nous avons été impressionnés par les procès-verbaux de Guantánamo, une vraie parodie de justice. Ils glaçant le sang. C'est de là que vient le titre de la pièce, *Please, continue*. Les juges n'arrêtaient pas de répéter à ces pauvres types, qui pour la plupart ne parlaient même pas anglais, «Please, continue, please, continue». Nous avons d'abord essayé d'amener ces procès-verbaux dans la fiction. Sans succès. Nous nous sommes dit qu'il fallait plutôt amener un texte de fiction dans le réel. D'où ce pari un peu fou de tenter de convaincre une équipe juridique de construire un faux procès comme un vrai, à partir d'une fiction.

Pourquoi de vrais professionnels de la justice ?

Il y a une tradition en France des concours d'art oratoire. Beaucoup d'avocats prennent des cours de théâtre ou du moins de rhétorique dans le cadre de leur formation. On a pensé s'appuyer là-dessus. La première se déroulait à Genève, au Grütli, et dans ce pays calviniste, elle s'est plutôt très bien déroulée!

Pourquoi Hamlet ?

On a rapidement décidé de prendre un grand texte, du Shakespeare, hésitant longtemps entre *Othello* et *Hamlet*. Notre choix s'est porté sur *Hamlet*, parce qu'il y a cette mise en abyme dans la pièce, où Hamlet monte une pièce de théâtre pour montrer que son oncle aurait tué son père. Après, on a obtenu un dossier d'instruction d'un cas réel qui s'apparentait à l'histoire d'Hamlet. Comme c'était une affaire réelle, avec des protagonistes qui purgent une peine de prison, on trouvait indécent de les représenter par des acteurs. Seul le contexte socio-historique et économique de ce cas réel, un quartier pauvre de la banlieue, a été conservé, avec, par-dessus le canevas d'Hamlet. Le parallèle est amusant : la cour danoise et une famille de banlieue, deux univers qui ne travaillent pas et qui doivent leur argent à l'Etat.

Dans les deux cas, ils sont enfermés dans leur contexte socioculturel où tout se règle entre soi.

Est-ce du théâtre ou de la performance ?

Le spectacle s'inscrit dans la tradition de la *task performance* : instruction est donnée à quelqu'un de faire quelque chose, dans l'esprit de Fluxus. Dans ce cas, cette instruction est devenue un dossier d'instruction, selon la terminologie juridique. Ce dossier est mis entre les mains de six professionnels de la justice (avocat général, avocat de la partie civile, avocat de la défense, président, expert psychiatre et huissier audiencier), avec un résultat totalement différent chaque soir en fonction de ce qu'ils en font.

Que révèle le spectacle ?

Le projet donne une image de la justice complexe et paradoxale. Les verdicts varient selon les soirs et cela souligne aussi son côté aléatoire. Au bout de 35 représentations, on en est à moitié-moitié d'acquiescements et de condamnations. Nous avons au début une image de la justice très noire, très Raymond Depardon. Mais plus ça va, plus je pense que la justice est une tentative de sortir de la loi du talion, qui ne marche pas. La justice demeure une tentative imparfaite, mais on a rien trouvé de mieux. C'est souvent très émouvant de voir de vrais présidents d'assises venir sur scène avec la conscience de leur responsabilité. Ils n'ont pas besoin de jouer une autorité. Ils sont totalement à l'écoute de l'accusé et c'est beau ! On m'avait parlé d'une présidente magnifique qui, à la fin des procès, descend vers l'accusé, lui donne la main et lui souhaite bon courage. A la voir sur scène, j'ai compris : elle était à l'écoute.

N'est-ce pas différent selon les pays ?

Le dossier d'instruction est d'abord traduit dans la langue et adapté au système légal du pays. Cela réclame un énorme travail de préparation, que nous sommes en train de réaliser pour une version italienne. En Hollande, on a fait beaucoup d'écarts parce qu'il n'y a jamais eu de jury populaire. C'est une justice d'actes. A Zu-

rich, il n'y a pas du tout d'effets de manche, les plaidoiries sont lues pour ne pas jouer sur les effets dramatiques, pour ne pas être dans une rhétorique démonstrative. Il n'y a pas de robe, pas de toge, pas de décorum... Notre première approche était de considérer la justice comme théâtrale, et ce n'est pas totalement vrai. Justice et théâtre ont un lien par la rhétorique, mais des avocats gagnent aussi en étant maladroits sur scène, parce qu'ils sont vifs d'esprit, captent les bons arguments, arrivent à convaincre autrement.

Est-ce qu'il est question d'intime conviction ?

Bien sûr. Il y a un moment très beau qui dépend évidemment des pays, des villes, voire des présidents. Avant de choisir les jurés, le président lit l'article de loi du code pénal qui fait appel à l'intime conviction. Plusieurs présidents m'ont dit qu'il s'agit d'un texte de Stendhal mais sans avoir pu me le prouver. Puis ils font prêter serment. Quand le procès s'est bien déroulé, les gens ont peur d'être choisis comme jurés, ils n'ont plus peur d'être choisis dans un spectacle où on doit faire «des trucs interactifs». Ils ont peur de devenir juré dans un procès, même s'ils savent que c'est faux.

C'est risqué, cette improvisation permanente ?

Au début, il y a eu des débordements dans la durée. En fait, le dramaturge, c'est le président, qui décide de l'apparition des gens additionnés. C'est lui qui doit faire comprendre au jury ce qui est dans le dossier d'instruction. En France, en plus, rien ne peut passer par écrit dans les assises, tout doit passer par l'oral. La parole, forcément, elle est fluctuante. C'est dangereux et c'est beau. On a notamment instauré un principe avec l'huissier, qui donne un petit mot au président. «Monsieur le président, s'il vous plaît, est ce que vous pourriez couper, parce que le public s'en va...» En France, on tient difficilement les délais. A Marseille, une avocate générale a fait un réquisitoire, au demeurant excellent, de trente-cinq minutes au lieu de dix minutes...

Recueilli par F. RI



MARC CHAUMEL